

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie,
des finances et de la relance

Arrêté du 16 FEV. 2022

portant nomination au bureau du Conseil national de la consommation

NOR : TMED2202566A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, et auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises

Vu le code de la consommation, notamment son article D. 821-11,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du bureau du Conseil national de la consommation, au titre du collège des associations de défense des consommateurs, dans les conditions définies en annexe :

ADEIC (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)

AFOC (Association Force Ouvrière Consommateurs)

ALLDC (Association Léo Lagrange de défense des consommateurs)

CLCV (Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie)

CNL (Confédération nationale du logement)

CSF (Confédération syndicale des familles)

Familles rurales

INDECOSA-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés – Confédération générale du travail)

Article 2

Sont nommés membres du bureau du Conseil national de la consommation, au titre du collège des organisations professionnelles et des entreprises assurant des missions de service public, dans les conditions définies en annexe :

Organisations professionnelles

CNMCCA (Confédération nationale de la mutualité de la coopération et du crédit agricoles)

CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises)

CR (Coordination rurale)

MEDEF (Mouvement des entreprises de France)

U2P (Union des entreprises de proximité)

Entreprises assurant des missions de service public

Engie

La Poste

Article 3

La Directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*.

Fait le **16 FEV. 2022**

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, et auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises



Jean-Baptiste LEMOYNE

ANNEXE

| Collège des associations de défense des consommateurs | Titulaire | Suppléant |
|---|------------------|------------------|
| ADEIC (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur) | 1 | 0 |
| AFOC (Association Force Ouvrière Consommateurs) | 1 | 1 |
| ALLDC (Association Léo Lagrange de défense des consommateurs) | 0 | 1 |
| CLCV (Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie) | 1 | 1 |
| CNL (Confédération nationale du logement) | 1 | 1 |
| CSF (Confédération syndicale des familles) | 1 | 1 |
| Familles rurales | 1 | 1 |
| INDECOSA-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés – Confédération générale du travail) | 1 | 1 |
| Collège des organisations professionnelles et des entreprises assurant une mission de service public | Titulaire | Suppléant |
| <i>Organisations professionnelles</i> | | |
| CNMCCA (Confédération nationale de la mutualité de la coopération et du crédit agricoles) | 0 | 1 |
| CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) | 1 | 1 |
| CR (Coordination rurale) | 0 | 1 |
| MEDEF (Mouvement des entreprises de France) | 4 | 3 |
| U2P (Union des entreprises de proximité) | 1 | 0 |
| <i>Entreprises assurant des missions de service public</i> | | |
| Engie | 1 | 0 |
| La Poste | 0 | 1 |